cophan
ensemble pour l'inclusion

Montréal, le 3 septembre 2021

Monsieur Christian Dubé
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Courriel : ministre@msss.gouv.qc.ca
Aucune copie ne suivra par courrier

Objet : Des solutions concrètes à mettre en place pour faciliter l'utilisation du passeport vaccinal par les personnes en situation de handicap

Monsieur le Ministre,

Le passeport vaccinal est entré en vigueur le 1er septembre au Québec. En tant qu'organisme de défense des droits des personnes en situation de handicap, nous souhaitons vous faire part de situations problématiques concernant son utilisation par certaines de ces personnes. Nous constatons toujours les mêmes problèmes à chaque fois que le gouvernement décide de nouvelles mesures. Les solutions visant à les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap sont toujours mises en place après coup. Et plusieurs problèmes sont récurrents. Voici ceux concernant l'utilisation du passeport vaccinal et les solutions que nous vous proposons pour les contourner :

- Plusieurs personnes que nous représentons n'ont pas accès à la technologie pour imprimer le passeport vaccinal, que ce soit par manque d'accès à un ordinateur, une imprimante ou même à Internet. Cette fracture numérique entre les personnes en situation de handicap et le reste de la population est connue et dénoncée depuis plusieurs années. La solution proposée de demander une preuve papier auprès des services gouvernementaux est loin d'être adéquate. Accéder au service téléphonique est laborieux et la réception par la poste peut nécessiter plusieurs semaines! Sans compter que la preuve en format papier n'est pas durable : elle peut se perdre et se détériorer facilement. Et en cas de perte ou de détérioration, il faudra que la personne recommence tout le processus d'obtention du passeport vaccinal.

  ⇒ *Afin de garantir un accès au passeport vaccinal à toutes les personnes en situation de handicap, il faudrait accélérer la réponse à ces demandes. Considérant les obstacles technologiques pour obtenir le passeport vaccinal, il faut garantir l'accès facile et rapide à une solution durable, soit une carte plastifiée.*

- Certaines personnes ont accès à Internet. Malheureusement, nous constatons encore une fois que le portail libre-service pour télécharger le passeport vaccinal n'est pas accessible aux personnes ayant une déficience visuelle. Il en est de même de l'application VaxiCode.

  ⇒ *Afin de garantir un accès au passeport vaccinal à toutes les personnes en situation de handicap, le gouvernement doit s'assurer que le portail libre-service et l'application VaxiCode soient rendus accessibles aux personnes ayant une déficience visuelle dans les plus brefs délais.*

- Certaines personnes sous mesure de protection (tutelle ou curatelle) n'ont pas de pièce d'identité avec photo à présenter en même temps que leur passeport vaccinal.

  ⇒ *Il existe une exemption pour les jeunes de moins de 16 ans et pour les personnes de 75 ans et plus qui ne sont plus obligés de présenter une pièce d'identité avec photo en même temps que leur passeport vaccinal. Nous demandons que cette même exemption s'applique aux personnes sous mesure de protection.*

Nous sommes conscients des impératifs de santé publique menant à mettre en place le passeport vaccinal. Cependant, nous ne voudrions pas que cela soit un frein à la participation sociale des personnes que nous représentons. Nous avons constaté, depuis le début de la pandémie, les conséquences néfastes sur la santé mentale et le déconditionnement physique ou cognitif des personnes que nous représentons. Nous voudrions éviter d'aggraver de telles conséquences.

C'est pourquoi nous vous demandons de mettre en place rapidement les solutions mentionnées dans cette lettre. Vous minimiserez ainsi les impacts de l'application du passeport vaccinal sur la participation sociale des personnes en situation de handicap.

Nous vous remercions pour votre attention. Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Véronique Vézina
Présidente de la COPHAN
Courriel : presidence@cophan.org

c.c. Frances Champigny, présidente du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec.
frances.champigny@ophq.gouv.qc.ca

La COPHAN est un organisme à but non lucratif incorporé en 1985 qui a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d'assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille. Elle regroupe environ 30 organismes et regroupements nationaux et régionaux de personnes ayant tous les types de limitations fonctionnelles : motrices, organiques, neurologiques, intellectuelles, visuelles, auditives, troubles d'apprentissage, du langage, du spectre de l'autisme et de santé mentale.